

BACLO - Contribution des langues officielles Formation Partie VII de la LLO

À Santé Canada, tout Mémoire au Cabinet, Présentation au Conseil du Trésor et programme de paiements de transfert, fait l'objet d'une analyse de l'impact des LO, afin d'obtenir une attestation.

- La Partie VII de la LLO engage le gouvernement du Canada à appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire et la dualité linguistique.
- Dans ce sens, le gouvernement fédéral s'engage à:
 - » favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. En faisant ceci on:
 - Améliore les échanges entre le patient et le professionnel de santé, qui résulte en un meilleur diagnostic et un meilleur traitement.
 - Assure l'équité et la qualité des services et la sécurité des patients.
 - » veiller à ce que des mesures positives soient mises en œuvre tout en respectant les champs de compétence et des pouvoirs des provinces/Territoires.
- Pour plus d'informations sur les occasions de formation sur l'application de la Partie VII de la LLO à Santé Canada, veuillez consulter le BACLO au: hc.olcldb-baclo.sc@canada.ca.